



**Madame Marisol TOURAINE**  
**Ministère de la Santé**  
**14 avenue Duquesne**  
**75007 PARIS**

**Objet : PREAVIS DE GREVE DU 7 MARS 2017**

***Lettre Recommandée avec A.R.***

Paris, le 9 février 2017

Madame la Ministre,

Le Syndicat National des Professionnels Infirmiers **SNPI CFE-CGC**, conformément aux articles L.2512-1 et suivants du Code du Travail, à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, appelle l'ensemble des **professionnels infirmiers (infirmières, cadres, infirmières spécialisées) des trois fonctions publiques et des secteurs privés** de toute nature (sanitaire, médico-social, santé au travail,...) à un mouvement de grève :

## **Mardi 7 mars 2017**

**Ce préavis couvre la période du lundi 6 mars 19h au mardi 7 mars 24h.**

**Pour les revendications suivantes :**

- Reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé en retraite (bonification d'un an tous les 10 ans, catégorie active) dans le public comme dans le privé
- Revalorisation salariale conforme au niveau de responsabilité des professionnels infirmiers
- Réactualisation du décret d'actes infirmiers (non modifié depuis 2002) afin de sécuriser les pratiques actuelles suite aux progrès médicaux
- Détermination de ratios infirmiers au lit du patient par spécialité,
- Elargissement de l'exclusivité d'exercice des IADE et IBODE
- Reconnaissance en Master des formations IBODE, puériculture et cadre infirmier
- Création de spécialisations en santé mentale, en santé scolaire, en santé au travail, après une formation en Master
- Démarrage des travaux sur les pratiques avancées, et suppression de l'article 51 de la loi Bachelot HPST avec ses transferts d'actes et la déqualification des soins

**Nous sommes opposés aux causes de la souffrance au travail :**

- les fermetures de lits (100.000 en 10 ans) et les suppressions de postes des Plans de Retour à l'équilibre PRE imposés aux établissements de santé
- le plan ONDAM triennal de 3,5 milliards d'économies sur les hôpitaux (16.000 lits et 22.000 postes à supprimer)
- les restructurations comptables en Groupement Hospitaliers de Territoires GHT

**Nous sommes particulièrement hostiles à l'« exercice partiel » de la profession infirmière** suite à la publication le 19.01.17 d'une "Ordonnance 2017-50 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la santé". Après les glissements de tâches, ils inventent le "séquençage des activités". **Nous refusons les transferts de tâches, avec ce texte qui permet aux ressortissants de l'UE détenteurs d'un diplôme de soins non compensable de réaliser tout ou partie des activités infirmières.** Ce texte a été rejeté par le Haut Conseil des Professions Paramédicales HCPP. Nous refusons de voir arriver des métiers intermédiaires entre aide-soignant et infirmière, type « auxiliaire en plaie et cicatrisations » ou « assistant de soins en diabétologie », qui ne reposeraient sur aucune formation française.

Le texte vise textuellement à permettre exercer une partie des activités relevant de la profession d'infirmier, d'IADE, d'IBODE ou de puéricultrice les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne lorsque ***"les différences entre l'activité professionnelle exercée dans l'Etat d'origine et la profession en France sont si importantes que l'application de mesures de compensation reviendraient à imposer au professionnel de suivre le programme complet de formation requis pour avoir accès à cette profession"***.

La circulaire 82-7 du 10 MARS 1982 stipule que le « service minimum, son importance et la détermination du nombre d'agents par catégorie de personnels appelés à l'assurer doivent être négociées dans chaque établissement. »

Le syndicat **SNPI CFE-CGC** est affilié à la CFE-CGC par le truchement de la **Fédération CFE-CGC Santé-Social**. Notre syndicat dépose ce préavis de grève en conformité avec l'article L 2512-2 du Code du Travail évoqué. **La CFE-CGC est représentée au Conseil Commun de la Fonction Publique. La CFE-CGC est le 4<sup>ème</sup> syndicat représentatif dans le secteur privé.**

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.



**Thierry AMOUROUX**  
*Secrétaire Général du SNPI CFE-CGC*